

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLETTE-SUR-AIN 01320 Du LUNDI 19 JUILLET 2021 à 18H30

Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie

Présent(e)s : Mesdames Françoise SPANNENTE, Audrey CAPELLA, Alexandra AUGUSTE, Alexandra AUGUSTE, Brigitte PULCINI.

Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Alain L'HERBETTE, Philippe PETIT, Philippe CORNET, Jacques AMBRE, Daniel COLL, Bertrand GRIMAUULT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Marie-Christine CHEVRIER Anne HOARAU, Monsieur Sébastien CAULT.

Procurations :

Anne HOARAU → Brigitte PULCINI.

Marie-Christine CHEVRIER → Alexandra CALLENS

Sébastien CAULT → Jacques AMBRE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PULCINI

PV du 14 juin 2021 adopté à l'unanimité (avec réserve de Bertrand GRIMAUULT)

ORDRE DU JOUR :

- Modification du tableau des emplois
- Vente commune de Villette sur Ain /Mme BAUDOT
- Déclaration d'Intention d'Aliéner :
 - Vente Consorts CLEMENT/ REVERDY
 - Vente MESSOUAD – GUETTAL / BOIVIN
 - Vente REGARD/ ESTEBAN CASAS
 - Vente MARTINEAU (ROBILLARD) / PRUVOT
- Questions diverses

- Modification du tableau des emplois

Il est nécessaire de modifier le tableau des emplois compte tenu du départ d'Emile ROCHE (adjoint administratif) à compter du 6 septembre 2021 et de l'arrivée de Roselyne FAUSSURIER pour effectuer de la comptabilité à raison de 8h00 par semaine. Il convient de modifier le tableau des emplois.

Madame FAUSSURIER sera recrutée au grade de Rédacteur à temps non complet au 1^{er} septembre 2021. Ce qui nécessite la création du poste de rédacteur à temps non complet soit 8 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité.

- Vente commune de Villette sur Ain / Epoux BAUDOT

Lors de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2019, il avait été décidé de la vente de parcelles de terrain à Mme Isabelle Baudot, ces parcelles lui sont actuellement louées. Elle souhaite pérenniser son activité équestre.

Ces parcelles sont cadastrées C 314 d'une superficie de 8960 m² et d'une partie de la parcelle C 321 environ 7080 m² soit une cession de 16 040 m². Le prix de vente après contact avec la SAFER, a été fixé au prix de 1140,00 € l'hectare correspond à la valeur de ces prés selon le barème du ministère

de l'agriculture fixé par arrêté du 11 juillet 2019 pour le Département de l'Ain Secteur Dombes. Les frais de bornage selon le devis du Cabinet PRUNIAUX s'élèvent à 2080.38€ TTC et sont à la charge de Mme Baudot.

Le prix définitif avait été fixé après bornage, sur la base de 16 000 m² environ 1824,00 €. Le reste de la parcelle C 231 d'une superficie d'environ 5 000 m² sur laquelle est implantée la lagune reste la propriété de la commune.

Le notaire Maître VIALATTE nous demande de délibérer de nouveau afin de fixer le prix définitif de vente du fait du bornage des parcelles.

Après le bornage de ces parcelles il apparait une modification de surface :

Parcelle C321 = 8 040 m²

Parcelle C314 = 8 969 m²

Ce qui nous fait une surface totale de 17 009 m² au prix de 1 938 euros.

Adopté à l'unanimité

➤ **Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

- Vente Consorts CLEMENT/ REVERDY : Vente parcelles cadastrées AC 512- AC515 et AC 357 de 1500 m² - Terrain – 15 000,00 €. Pas de préemption à l'unanimité du conseil municipal.
- Vente BOUGUESSA Messaoud - GUETTAL Ferida / M.et Mme BOIVIN Noël parcelle c931 de 2384 m² au prix de 380 000 €. Pas de préemption à l'unanimité du conseil municipal.
- Vente REGARD / ESTEBAN CASAS : Vente parcelle cadastrée AC 189 - le Village-Maison mitoyenne de 148 m² - 110 000,00 €. Pas de préemption à l'unanimité du conseil municipal.
- Vente MARTINEAU Veuve ROBILLARD / PRUVOT Jean-Philippe parcelle + maison au prix de 375 000 €. Pas de préemption à l'unanimité du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe PETIT 1^{er} adjoint nous propose le devis de la sté GIROD pour rectification et changement de panneaux signalétiques dans différents lieux dits : MAS MOIROUX, LES ESTELLIERES, MAS CORBIER... et aussi correction des panneaux contenant LE PALUD en LA PALUD. Le montant du devis HT est de 1 194.30 € HT et de 1 433.16 € TTC. Ce devis est accepté à l'unanimité.

Les feux tricolores sont opérationnels depuis début juillet.

Transport scolaire : le tarif reste inchangé par rapport à l'année dernière. Du 02/03/2021 au 07/07/2022 : 60 € par jour.

Madame Françoise SPANNENTE nous présente le dossier numérique pour l'école.

La subvention est de 70%.

Devis 4 493 € TTC Subvention de 3 049 € reste à la charge de la commune le montant de 1 444 €.

Adopté à l'unanimité.

Demande de catastrophe naturelle.

Suite aux coulées de boue chez Mme Laetitia TREBUCCO. Un rapport a été fait, une étude géotechnique est demandée par M. VALETTE pour demande de subvention.

Séance levée à 19h37

Jean-Pierre HUMBERT

Maire de Villette-sur-Ain.